

Objet : Action culturelle

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le contrat de Pays 2007 prévoyait, au titre de l'axe "Diffusion de spectacle vivant" de la politique culturelle du Pays, l'organisation de l'opération "Contes d'automne", dans un double objectif de répartition des spectacles sur l'année et de diffusion sur l'ensemble du territoire du Pays.

Modification d'affectation et de programmation 2007

Le succès rencontré par l'orchestre amateur du Pays, qui rassemble cent-vingts choristes et quatre-vingts musiciens, a fait l'objet d'une demande de dates supplémentaires par plusieurs communes du Pays.

Ainsi, le Pays Haut Languedoc et Vignobles proposera donc au public trois spectacles complémentaires à l'automne 2007 à La Livinière (9 Novembre), Saint-Pons de Thomières (10 Novembre) et à Saint-Chinian (17 Novembre).

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée de transférer le budget de l'opération Contes d'Automne afin de couvrir les dépenses supplémentaires inhérentes à ces représentations du spectacle de l'Orchestre sur le thème des événements de 1907.

Ces dépenses correspondent à l'encadrement artistique des professeurs, aux cachets du conteur, à la régie son et lumière, aux dégustations et aux frais de publicité et de communication pour ces trois dates. Seront réalisés un disque et un film du spectacle offerts aux participants, aux communes du Pays et aux partenaires du projet.

Action culturelle du Pays – Programmation 2008

Le Président soumet à l'Assemblée les orientations et le contenu de la programmation 2008.

La programmation culturelle s'appuie simultanément sur la diffusion de spectacle vivant au travers des deux festivals "Les Hivernales du rire et du vin" et "Musiques au cœur du Vignoble" et du soutien à la pratique musicale amateur, avec le travail de la Chorale et de l'Harmonie du Pays tout au long de l'année, pour aboutir à 6 représentations en Mai et en Novembre.

Pour 2008, la diffusion culturelle débute avec les Hivernales du Rire et du Vin. Elle se poursuivra avec Musiques au Cœur du Vignoble qui intégrera, selon les souhaits de la Commission Culture, les quatre représentations du nouveau spectacle de l'Orchestre de Pays, sur le thème des paysages identitaires du territoire.

Cette année, seize soirées sont prévues : six pour les Hivernales et dix pour Musiques au Cœur du Vignoble, selon la proposition suivante de programmation :

Dates	Lieux	Jauge	Programmation	Tarifs
Vendredi 25 Janvier	Roujan : Château de Cassan	400	Les Bavards – Comédie musicale	12 €
Samedi 26 Janvier	Laurens : Salle des rencontres	300	Tout baigne – Comédie	10 €
Vendredi 1 ^{er} Février	Pouzolles : Salle polyvalente	500	Les Bonimenteurs – Duo d'improvisation	12 €
Samedi 2 Février	Lunas : Salle des fêtes	100	Rémy Boiron – Soirée Conte avec soupe à l'oignon	8 €
Vendredi 8 Février	La Tour/Orb : Salle des fêtes	200	Laurent Violet - One Man Show	8 €
Samedi 9 Février	St-Nazaire : Salle des fêtes	200	Le Cri du Chœur - Humour musical	10 €

Mercredi 7 Mai	Saint-Chinian : Eglise	300	Gospel	12 €
Vendredi 9 Mai	Quarante : Domaine de Roueire	200	Jazz	8 à 12 € A définir
Samedi 10 Mai	Murviel : Halle de Sports	500	Orchestre de Pays	Gratuit
Dimanche 11 Mai	Bédarieux : Salle des rencontres	500	Orchestre de Pays	Gratuit
Vendredi 16 Mai	Aigne : Eglise	200	Les Anches Hantées - Classique	8 €
Samedi 17 Mai	CC Orb-Jaur : lieu à définir	150	A définir 8 €	8 €
Vendredi 23 Mai	Capestang : Salle polyvalente	500	Orchestre de Pays	Gratuit
Samedi 24 Mai	Roujan : Salle polyvalente	500	Orchestre de Pays	Gratuit
Vendredi 30 Mai	CC Minervoies : lieu à définir	200	Eminent Tzigane Complot	8 €
Samedi 31 Mai	Cessenon : Eglise	300	Classique - Orchestre Symphonique	12 €

étant précisé que la commission Culture propose les éléments suivants :

- assouplissement de la politique tarifaire, en fonction du coût du spectacle, dans une fourchette comprise entre 8 et 12 € ; ceci permet une meilleure coordination avec les intercommunalités qui proposent aussi des spectacles ;
- participation financière des communautés de communes maintenue à 0,3 €/habitant (mode de calcul le plus juste).

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée :

- de se prononcer sur le principe du transfert de budget des Contes d'Automne pour la prolongation des représentations de l'Orchestre de Pays, et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer un dossier justificatif de modification de programmation auprès du Conseil Général,
- de se prononcer sur les orientations et le contenu de la programmation 2008,
- et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe du transfert de budget des Contes d'Automne pour la prolongation des représentations de l'Orchestre de Pays, et autorise le Président à déposer un dossier justificatif de modification de programmation auprès du Conseil Général. Il accepte les orientations et le contenu de la programmation 2008 et autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Fait à Saint-Chinian, le 15 octobre 2007.

Le Président
Francis BOUTES